

DEPARTEMENT

49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

DE SAUMUR

LYS HAUT LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

Dénomination de rues

Convocation du
15 septembre 2016

Nombre de conseillers
en exercice
97

Conseillers présents
79

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 22 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux du mois de septembre à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué le 15 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. ALGOËT, maire de Lys Haut Layon.

Etaient présents : M. ALGOËT, M. ALIANE, Mme BAUDONNIERE, Mme BIMIER, Mme BLET, M. BODIN, M. BOMPAS, M. BONNIN, Mme BOULEAU, M. BRUNET, Mme CADU, Mme CHATELLIER, M. CHAUVIGNE, M. CHEPTOU, Mme CHEVALIER, Mme CHIRON, M. CHOLLET, M. COTTENCEAU, M. DALLOZ, Mme DEBARD, M. DEBORDE, Mme DECAËNS, M. DESANLIS, M. DEVANNE, M. DEVAUD, M. FOURNIER, M. FRAPPREAU, M. FRAPPREAU, Mme FROGER, M. GABARD, Mme GABORIT, Mme GASTE, M. GIRARD, Mme GODARD, Mme GRIMAUD, M. GRIMAUD, M. GROLLEAU, Mme HALLOPE, M. HERISSE, M. HUE, M. HUMEAU G, M. JEANNEAU, Mme JUHEL, Mme LE BRAS, M. LE FORT, M. LEGEAY, M. MAILLET, M. MANCEAU, Mme MARTIN, Mme MARTINEAU, M. METAYER, Mme OLLIVIER, M. ONILLON, Mme PERFETTI, M. PIERROIS B., M. PINEAU, M. RABEAU, M. RENOU, Mme REULLIER A., Mme REULLIER M.C., Mme ROY, Mme SALAÛN, Mme SERRIERE, M. SIGOGNE, M. SOURICE, M. TAVENEAU, M. THOMAS J., M. THOMAS M., M. TINON, M. TURPAULT.

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme CHANDOUINEAU, Mme DUFOUR, M. JOUIN, M. LEFEVRE, Mme LEFORT, M. MAHE, M. MORNEAU, M. PIERROIS M., M. SUIRE.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : M. ALLARD, M. BOUANGA, Mme BREHERET, M. BUFFARD, Mme COISCAULT, Mme DINEAU, Mme FRAPPREAU, Mme FROGER, M. GAUFRETEAU, M. GUENEAU, Mme HENRY, M. LAGET, Mme LAURENT, Mme POUPARD, M. REBIAI, Mme RICHER, Mme TIJOU, Mme TROISPOILS MICHAUD.

Secrétaire de séance : M. DESANSLIS

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de dénommer les rues qui sont en doublons sur la commune de Lys haut Layon,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 77 voix pour, 1 contre et 1 abstention décide de procéder à la nomination des rues suivantes :

- Le Voide - rue de l'école : changement en "rue de l'école St Joseph",
- Tancoigné -allée des lilas : changement en "Impasse des Lilas",
- Les Cerqueux-sous-Passavant -rue de l'école: changement en "rue de l'Ecole Notre-Dame",
- Trémont - rue de l'école : changement en "rue du patronage".

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le maire de Lys Haut Layon,
Philippe ALGOËT.

